28ème session du Conseil des droits de l'homme
Genève, 2-27 mars 2015
Point 10: Dialogue interactif avec Suliman Baldo, Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali

Monsieur le Président,
Le rapport de l'Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali montre que l'impact de la situation conflictuelle au Mali est avéré sur les enfants qui constituent les premières victimes de la crise. Les enfants sont victimes de blessures et d'amputation à cause d'engins explosifs; ils sont enrôlés et utilisés dans les forces et groupes armés ; ils sont détenus illégalement pour association présumée avec les groupes armés et sont privés d'écoles à cause de leur occupation dans les régions de Gao et Kidal, comme le relève également le récent rapport conjoint de la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali) et du HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), sur la situation des droits de l'homme au Mali. A cela s'ajoutent les problèmes liés à la séparation des enfants de leurs parents ainsi qu'à la déscolarisation tels que soulevés par l'Expert indépendant dans son rapport en 2014.

Le rapport décrit en outre le fléau des viols commis sur mineures par les forces armés maliennes et le considère comme une préoccupation principale. A cet effet, le Mali devrait :

- **Accélérer la réforme du système judiciaire, lutter contre l'impunité et mener les investigations nécessaires pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces actes qui tombent sous le coup du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ratifié par le Mali le 16 mai 2002,**
- **mettre en place pour l'armée, en tenant compte des Principes de Paris de 2007 relatifs aux enfants associés aux groupes et forces armés, une formation sur l'interdiction de l'utilisation et de l'enrôlement des enfants dans les forces armées, et l'interdiction des violences sexuelles,**
- **mettre en place un programme de démobilisation et de réinsertion de ces enfants, sur la base de la Circulaire du 7 février 2013 et du Protocole de juillet 2013 pour la libération, le transfert et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés.**

Nos organisations voudraient connaitre de la part de l'Expert Indépendant *les résultats concrets auxquels a abouti la mise en œuvre de la Circulaire du 7 février 2013 et du Protocole de juillet 2013 pour la libération, le transfert et la protection des enfants associés aux forces et groupes armés ?*

Monsieur le Président,
L'expert indépendant évoque la persistance insidieuse de pratiques relatives aux formes contemporaines d'esclavage malgré la loi de 2013 portant lutte contre la traite des personnes. Ce Conseil devrait envisager des actions conjointes avec les Rapporteurs spéciaux sur les formes contemporaines d'esclavage, et sur les droits fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. Ces procédures devraient envisager une visite *in situ* au Mali.

Par ailleurs, le Mali devrait **lever tous les obstacles juridiques à la réhabilitation du Code de l'enfant, et accélérer le processus d'élaboration et de soumission de ses troisième, quatrième et cinquième rapports regroupés, déjà en retard de plus de 2 ans, au Comité des droits de l'enfant.**

Nos organisations appellent le Conseil à renouveler le mandat de l'Expert Indépendant.

Merci Monsieur le Président.